

Quelques chiffres...

👉 2 ans de formation

👉 1 diplôme

👉 12 semaines de stage en entreprise sur 2 ans

👉 1 poursuite d'études à envisager et à préparer en BAC PRO



Lycée Professionnel Régional
Léon Blum

✉ 1111 bd Léon Blum
83300 DRAGUIGNAN

☎ 04.94.50.20.60

🌐 www.lycee-leon-blum.fr



ACADÉMIE
DE NICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CAP

Réparation
des
Carrosseries





Le réparateur en carrosserie travaille sur les carrosseries des véhicules accidentés ou endommagés en « débosselant » ou en fabriquant de nouvelles pièces.

Son travail consiste à :

- ↗ accueillir le client
- ↗ réparer ou remplacer les éléments endommagés
- ↗ traiter les rayures et les éclats de peinture
- ↗ contrôler les structures

*un métier
qui se conjugue
aussi au féminin*

Nature du travail

Le carrossier-tôlier répare les voitures accidentées.

Il démonte les éléments abîmés de la carrosserie, remet en forme ceux qui sont réparables et remplace ceux qui sont irrécupérables.

Il remet en état le véhicule accidenté.

Il utilise le marteau à planer et des équipements modernes et performants l'aident aujourd'hui à déceler les anomalies mécaniques : le banc de redressage, où un système de rayons laser contrôle son châssis.

Conditions de travail

- Le carrossier réparateur peut travailler dans différents types d'entreprise : garage, entreprise spécialisée dans la carrosserie, filiale, succursale, concessionnaire et agent de marque, grande entreprise ou administration disposant d'un parc de véhicules.
- Le carrossier constructeur est lui amené à travailler dans des entreprises industrielles de taille souvent importante.
- Le carrossier réparateur travaille seul ou en équipe sous la responsabilité du chef d'atelier.

Qualités requises

- connaissance des matériaux et de l'organisation structurelle d'un véhicule
- bases en mécanique, électricité et électronique
- sens de l'observation et de l'esthétique
- habileté manuelle et minutie
- Autonomie
- sens des relations humaines et du contact avec la clientèle
- capacité d'adaptation aux évolutions technologiques

Les enseignements concernent

- à 50 %, les matières générales
- à 50 %, les matières professionnelles

